Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL
du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
11 mars 2009

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 20 MAI 2009

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 11 mars 2009

A 14 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS :

Collège enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Aziz BALLOUCHE, M. Didier LE GALL, M. Serge BLONDEL, Mme Isabelle RICHARD.

Collège enseignants B

Mme Sabine MALLET, M. Jean-René MORICE, Mme Michèle FAVREAU, M. Dominique JONCHERAY, Melle Sandra PALMERO, Mme Monique SAUNIER, M. Fabrice GUERIN, M. Adnan MECHBAL.

AYANT DONNE PROCURATION : Melle Hélène BOUCARD, Mme Geneviève MAURAS.

MEMBRES ABSENTS

M. Guillaume NICOLAS.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Brigitte BICHET, Mme Monique BERNIER.

EXCUSES

Mme Christine BEDU

AYANT DONNE PROCURATION : Mme Emilie BOMAL.

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

Melle Chloé NETTER, M. François Loïc PICHARD

MEMBRES ABSENTS
Melle Océane TOTO, M. Alix ARTHAUD., Melle Estelle BROUSSE, M. Alexis COCHIN, M. Mickael GOUIN, Melle Claire SERVOIN, Melle Nolwen ROISSE, M. Simon CLEREC, M. Mathieu GONOT-GASCHARD, M. Valentin BROUILLARD, M. Bryan COUBARD, Melle Emilie MOREAU.

AYANT DONNE PROCURATION :
M. Guillaume IFRAH
M. Antoine MURZEAU.

EXCUSES
M. Roger Paillot NZABAT

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

MEMBRES PRESENTS
Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS

AYANT DONNE PROCURATION
M. LAHEURTE, représentant de la CCI.

MEMBRES ABSENT
M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.

MEMBRES INVITES

PRESENTS
M. Christophe BOUJON, Directeur du SUIO.

EXCUSEES
Mme l'Inspectrice d'Académie représentée par Mme VASSE.
Mme Denmat, représentante de l'IUFM Pays de Loire.

SOMMAIRE

1. **Informations diverses** 3
   - Blocage à l'UFR Lettres 3
   - Statut des enseignants chercheurs 3
   - Porte ouvertes à CHOLET 6
2. **Demandes de création de DU de médecine** 7
   - DIU « Traitements odonto stomatologiques du syndrome et d'apnées obstructives du sommeil. 7
   - DU « Education thérapeutique du patient » 7
3. **Groupe de travail licence** 7
   - Synthèse du 25 février 2009 : 8
   - Synthèse de la réunion du 9 mars : 8
4. **Subventions FSDIE** 9
   - Association AFEV « AUTOUR DES MOTS » Février, Mars, Avril, Mai 2009 9
   - Association ARDOISE VERTE « B.A-B.A » 9
   - Association COMALI « Journée mondiale de lutte contre le paludisme » du 22 au 29 avril 2009 9
   - Association ASSEMI « Colloque de sécurité 2009 : la sécurité en entreprise» le 6 mars 2009 9

1. Informations diverses

• Blocage à l'UFR Lettres

M. Martina évoque la solution de déblocage « temporaire » mise en place à l'UFR lettres, Langues et Sciences humaines pour assurer une partie des cours. Ce compromis ne satisfait pas tous les étudiants. **M. Martina** insiste sur le fait que cette solution ne pourra pas durer éternellement.

• Statut des enseignants chercheurs – Mastérisation

Un bureau de la CPU a eu lieu le 10 mars. Le texte sur le statut des enseignants chercheurs a été réécrit. Il s'agit d'un compromis, établi en dehors du syndicat majoritaire « SNESUP »au CTPU.

Sur la mastérisation, du côté de la CPU, les discussions ont été longues. Il serait souhaitable de négocier avec les 2 ministères. Il est fait référence en début de texte à l'horizon 2011, l'année qui vient ne sera qu'une année de transition.
Du côté du calendrier, aucun signal n'a été envoyé, des signaux d'aménagement sont évoqués. Il s'interroge sur l'évolution de la situation. Ces signaux d'aménagement sont « trop flous » et semblent insuffisants pour débloquer la situation.

M. Martina s'appuie sur une dépêche de l'AEF qui fait référence à un projet de circulaire élaboré avec le cabinet de l'Education Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et Recherche.

Cette circulaire serait adressée aux recteurs, aux Inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement mais pas aux universités). On s'adresse aux relais «des employeurs ». Cela situe la problématique. La séparation « préparateur-employeur » est contradictoire. L'employeur demande de préparer mais « comment recrute-t-on ? ».

Les signaux perçus sont :

- possibilité d'accorder une décharge de service aux enseignants stagiaires, (supplément de formation professionnelle en 1ère année),
- stages dans les formations de master : trois catégories de stages sont définies :
  - stage d'observations,
  - stage de « pratique accompagnée » : le cours est préparé avec un enseignant, l'étudiant est présent et accompagne les contrôles.
  - stage dit « en responsabilité » : l'étudiant est en classe, il prend en responsabilité une classe.

Il est proposé deux niveaux de stage : les stages de « pratique accompagnée » et « d'observation » sont regroupés. Les stagiaires seraient présents en binôme dans chaque classe.
En Master 2, les stages de pratique accompagnée et d'observations seront accordés en priorité à ceux qui n'ont pas pu en bénéficier l'année précédente. Dans ce cas précis, ces étudiants ne pourront pas donc pas effectuer de stage « en responsabilité ».

Les stages dit « en responsabilité » n'excéderaient pas 108 heures et seraient de préférence proposés au master M2, admissible ou non et qui auraient déjà pu suivre un stage de « pratique accompagnée ».
Dans le 1er degré ces stages pourraient compenser les décharges de Directeur d'Ecole ou remplacer les enseignants en formation continue.
Dans le second degré, il s'agirait de pourvoir aux remplacements prévisibles des enseignants (formation continue..).

Quantitativement seront proposés :

50 000 stages en pratique accompagnée et 50 000 stages en responsabilité offerts aux étudiants de Master 2.
Les étudiants ne pourront bénéficier que d'une seule offre par an et par type de stage.

M. Martina pense que certains étudiants ne suivront pas les 2 paliers de stages et émet l'hypothèse que certains même ne bénéficieront d'aucun stage.

Il relève les problèmes matériels que peuvent engendrer les déplacements. Il faut également trouver des référents dans l'enseignement secondaire et les rémunérer.

Il précise que les établissements privés sous contrat peuvent accueillir des stagiaires.

Le texte précise qu'avant le 20 mars les destinataires de la circulaire doivent prendre contact avec les Présidents d'université pour l'organisation.

M. Martina a mis à l'ordre du jour du CA du 17 mars, l'analyse des maquettes. Il n'a pas mis à l'ordre du jour la remontée ou non de ces maquettes, il n'imagine pas faire la remontée sans un vote positif du conseil d'administration.

M. Pichard pense que le calendrier ne permet plus de tenir les délais pour la rentrée 2009.

M. Martina informe que l'on assurera dans tous les cas la préparation des concours et ce dans les meilleures conditions possibles. Il souhaite qu'il y est une prise de position sur les maquettes et une préparation des étudiants au concours.

M. Pichard se demande quand l' AERES regardera les maquettes.

M. Martina répond que cette année, il n'y aura pas d'harmonisation des maquettes au niveau national. L'analyse des maquettes est du domaine de l'AERES.

Le Ministère est l'employeur et l'université prépare les concours. L'université d'Angers doit prendre ses responsabilités. Il faut commencer à étudier les modalités de mise en œuvre.

M. Delabaere informe que de façon générale l'AERES se met en position d'évaluation a postériori.

M. Martina indique qu'une fois la circulaire arrivée, il faudra fixer l'organisation des stages, il en découlera une réflexion avec l'IUFM sur la mise à disposition de personnel, une évaluation chiffrée des maquettes.

M. Martina insiste sur la situation très particulière. Il s'agit d'abord d'une année de transition. Un recadrage pour 2011 sera nécessaire.

M. Ballouche déplore l'emploi du terme masters « associés au concours ». Pour lui le terme n'est pas adéquat. Ces concours ne sont pas réservés à un master « métier de l'enseignement et de l'éducation ».

M. Martina souligne que la préparation au concours relève de la responsabilité de l'Université.

M. Le Gall s'inquiète de la mise en place d'une collaboration avec l'équipe enseignante dans de telles conditions.

M. Martina rappelle qu'il y a nécessité d'une mise à disposition du personnel «IUFM ». La responsabilité des filières est aussi très importante.

M. Martina remarque que dans les maquettes :

- la partie stage est lourde,
- il y a une mutualisation avec des cours de master existants,
- la préparation au CAPES est déjà existante.

M. Martina souhaite faire un état des lieux dès maintenant.

M. Delabaere annonce que le conseil de l'IUFM du 4 mars a voté favorablement la mise en place d'un groupe de travail pour repenser les missions et le périmètre de l'IUFM. Il rappelle que l'année 2009- 2010 est une phase de transition avec la nécessité d'établir une convention.

De plus, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire au test IUFM pour l'entrée en PE1. Les inscriptions se font depuis le 9 mars jusqu'au 22 mars. Ces résultats pourront être utilisés pour les recrutements en M1. Le test aura lieu le 16 mai.

Melle Netter se demande ce que devront faire les étudiants qui n'ont pas passé le concours. Pourront-ils entrer en M1 ?

M. Delabaere répond que ces dossiers seront bien sûr analysés. Des garanties existent mais il est souhaitable de passer le test. Il précise que les objectifs du test sont les mêmes que l'an passé.

Melle Netter estime que les étudiants ont été mal informés.

M. Delabaere répond qu'un courriel a été envoyé à tous les étudiants.

M. Ballouche demande s'il serait possible que les enseignants reçoivent les communiqués de la CPU via les listes de diffusion.

M. Martina est d'accord sur le principe.

M. Delabaere fait part de l'information transmise par Mme Lannaud au sujet des difficultés rencontrées par des étudiants notamment des étudiants étrangers qui ne trouvent plus de travail sur Angers. Le CLOUS a fourni une liste d'étudiants qui ont fait une demande d'aide d'urgence. Ces étudiants ne peuvent plus subvenir à leur besoin et abandonnent leurs études. Il précise que les étudiants algériens semblent particulièrement concernés.

Cette information sera transmise aux directeurs. M. Delabaere souhaite que ces difficultés soient prises en considération lors des recrutements et des réunions des commissions de validations d'études afin d'éviter les situations de détresse réelle.

Melle Palmero fait remarquer que la situation est difficile à gérer. Les commissions de validations doivent se limiter à l'aspect pédagogique. Il faut faire attention à ne pas entrer dans un processus aboutissant à la discrimination.

Mme Lannaud insiste sur le fait qu'il faut faire remonter les cas particuliers. Un repérage est à faire avec ces étudiants, il faut essayer d'anticiper les problèmes.

M. Le Gall fait remarquer qu'il faut également alerter les responsables étudiants sur ces problèmes.

- ## Porte ouvertes à CHOLET

M. Delabaere informe qu'il y a eu une bonne affluence sur le campus de Cholet, avec une variation suivant les filières : par exemple, l'affluence sur le département de DUT carrières sociales et par contre un manque de visiteurs sur le département DUT GMP.

Il annonce également que des contacts ont été repris pour des demandes de locaux sur le DUC. Pour l'instant des préfabriqués vont être installés. Des discussions sont en cours avec les étudiants qui doivent rencontrer John Davis.

M. Martina indique que lors des rencontres avec l'agglomération les questions de logement et de restauration reviennent de façon récurrente. Il ne constate aucune d'évolution malgré les logements disponibles en ville et l'accord pour la restauration avec le Lycée de la mode.

A côté de cela il y a un problème d'accueil (salles de cours) avec le développement du département carrières sociales et l'accroissement des effectifs en général. Des solutions pérennes devront être proposées tout en envisageant le problème dans sa globalité.

M. Le Gall fait remarquer que les étudiants ne savent pas se situer au niveau des structures de l'Université (université, composante, conseils centraux, élus étudiants…). Les étudiants ne savent pas à qui s'adresser.

M. Martina souhaite avoir une approche structurée et qu'une réelle politique d'appartenance soit définie sur Cholet. Une impulsion doit être donnée en terme de vie culturelle et sportive, de médecine préventive.

En conclusion, la priorité est de résoudre les problèmes de locaux, de restauration et de logement. Il y aura toujours une approche de la vie étudiante différente de celle d'Angers avec des spécificités.

M. Boujon rappelle que le SUIO intervient pour présenter les services à la rentrée universitaire. D'autres actions seront menées.

2. Demandes de création de DU de médecine

- **DIU « Traitements odonto stomatologiques du syndrome et d'apnées obstructives du sommeil »**

Mme Richard présente ce DIU. Le service de pneumologie du CHU a une expertise particulière des troubles du sommeil de l'adulte.

M. Pichard s'interroge sur le montant des droits spécifiques pour les étudiants.

Mme Richard répond que ce DIU s'adresse aux étudiants internes salariés. Cette formation a effectivement un coût. La capacité d'accueil est de 20 pour l'ensemble du DU. Il faut un équilibre des coûts.

M. Pichard informe de la justification de vote de la Fé2A : la Fé2a s'abstient à cause des frais d'inscription élevés.

M. Delabaere met au vote ce DIU. Le CEVU émet un avis favorable avec 4 abstentions.

- **DU « Education thérapeutique du patient »**

Mme Richard précise que ce DU n'est pas ouvert aux étudiants mais aux professionnels de santé en cours d'exercice. Ce DU a pour objectif de positionner Angers sur la formation en éducation thérapeutique et il est co -organisé avec Genève. Pour l'instant il s'agit d'un calage pour la formation de niveau II.

M. Delabaere met au vote ce DU. **Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité**

3. Groupe de travail licence

M. Delabaere souhaite que les comptes rendus de ce groupe de travail puissent aboutir à réel débat avec les composantes.

- **Synthèse du 25 février 2009 :**

- propositions de décisions sur le fonctionnement des UEL pour le 2ème semestre,
- nécessité d'un cadrage d'un calendrier pour les UEL,
- gestion des dispenses d'assiduité.

Pour les dispensés d'assiduité, il a été également décidé d'un envoi de convocation aux examens « UEL » par les scolarités. Cela suppose que les DA se soient déclarés (justificatif de l'employeur).

Les examens des UEL devront se dérouler avant le 8 mai. Des cours pourront cependant avoir lieu après mais sans évaluation.

Le retour des notes devra être disponible avant la fin mai.

M. Delabaere est conscient qu'il y aura des adaptations à faire du fait des réalités (blocages à l'UFR Lettres notamment). Cependant, le jury est souverain et il devra prendre la mesure de l'ensemble des situations.

M. Ballouche souhaite qu'un calendrier des contrôles soit établi pour un terme plus long.

M. Delabaere informe qu'un sous groupe UEL sera mis en place pour des propositions de fonctionnement en 2009/2010.

M. Delabaere propose au CEVU de se prononcer sur le fonctionnement des UEL 2éme semestre 2008/2009. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

Calendrier :
Une réflexion est à mener sur le contrôle continu. M. Marcilloux a fait part de l'expérience de contrôle continu généralisé pour les L1 en Lettres.

- **Synthèse de la réunion du 9 mars :**

Les dispenses d'assiduité

M. Delabaere indique que le fonctionnement est homogène sur l'université. Un dossier commun pourrait tout à fait être établi en matière de gestion des dispenses d'assiduité.

A été abordé les aspects d'organisation sur l'année : un cahier des charges n'est pas facile à définir sur les modes d'évaluation.

Le sous groupe UEL fonctionnera à partir du 30 mars Il établira le calendrier pour l'année prochaine.

4. Subventions FSDIE

- **Association AFEV « AUTOUR DES MOTS » Février, Mars, Avril, Mai 2009**

Il existe un partenariat avec l'AFEV et le collège Lurçat. Trois étudiantes de l'Université d'Angers travaillent comme bénévole au collège Jean Lurçat afin de développer des activités : un atelier de slam, un de calligraphie et deux pièces de théâtre au théâtre du quai et à la MPT Montplaisir.

La commission a été sensible à ce que le projet va apporter aux élèves par contre la valorisation pour l'Université d'Angers n'est pas clairement affichée.

Le montant de l'aide demandée : 604 euros. La commission propose de subventionner à hauteur de 500 euros.

Melle Netter informe que pour le SLAM, les collégiens sont très heureux de ces animations.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour 500 euros.

- **Association ARDOISE VERTE « B.A-B.A »**

A l'origine du projet les panneaux étaient en papiers biodégradables. L'association a souhaité s'orienter vers une vocation plus durable des panneaux, en utilisant des matières en plastique recyclable.

En juin les panneaux seront exposés à la Maison de l'environnement au Lac de Maine. Il s'agit également d'une réponse à un appel à projet de l'université d'Angers dans le cadre de la semaine de l'environnement du 1er au 3 avril. Le coût du projet est de 800 euros. La commission a émis un avis favorable pour 800 euros.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour 800 euros.

- **Association COMALI « Journée mondiale de lutte contre le paludisme » du 22 au 29 avril 2009**

La 3ème édition de cette manifestation se veut tournée vers la sensibilisation dans une optique d'éducation au développement. M. Delabaere précise qu'en terme de valorisation de l'Université et d'animation des campus, ce projet est remarquable : organisation de conférences et concerts, des étudiants et à destination des lycéens et plus largement aux citoyens angevins, stands en centre ville…

Le CEVU décide de suivre l'avis de la commission et émet un avis favorable à l'unanimité pour 1300 euros.

- **Association ASSEMI « Colloque de sécurité 2009 : la sécurité en entreprise» le 6 mars 2009**

Une année sur deux le master MEPI ou GRESPI de l'IMIS est chargé d'organiser un colloque à destination d'un public étudiant et professionnel. Cette année l'objectif majeur de ce colloque est d'informer les chargés de sécurité sur les responsabilités auxquels ils sont exposés et leurs

conséquences. Le second domaine traité, concerne la pratique en général de la sécurité dans une organisation.

M. Delabaere précise que même s'il s'agit d'un projet récurrent, les nouvelles promotions d'étudiants doivent par eux même choisir la thématique et contacter les professionnels. Cela ne rentre pas dans le cadre d'un projet tuteuré.

Melle Palmero regrette de ne pas avoir eu connaissance de ce colloque qui aurait intéressé les étudiants et les enseignants de Droit, Economie et Gestion Elle constate malgré tout des frais de communication élevés.

M. Martina a assisté à l'ouverture de ce colloque avec le Préfet. De manière générale, il constate qu'un rapprochement et une collaboration inter composantes est souhaitable du point de vue de la communication et de l'organisation de manifestations communes.

Mme Richard estime qu'il faudrait plutôt envoyer des signaux d'encouragements.

Le CEVU émet un avis favorable avec une abstention pour un montant de la subvention de 1610 euros.

M. Delabaere informe qu'à l'initiative du Vice Président Etudiant, a été créée une Conférence Des Présidents d'Associations permettant de fédérer l'ensemble des associations étudiantes. Il s'agit de créer une structure de contact pérenne entre l'Université et les associations étudiantes. La conférence se déroulera le 18 mars à 18 heures en présence du Président de l'Université.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA

Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE

La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT

Le Président de l'Université

Daniel Martina

Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere

La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte Brault